

TRANSPORT MULTIMODAL INTERNATIONAL

Marchandises



Apprendre et se former en transport et logistique

Aérien, Maritime ,
Douane - Commerce International,
Routier et Multimodal

Formations
2021



AFTRAL, Une offre de formation TMI évolutive, performante de l'opérateur au superviseur

Qu'il s'agisse d'organiser des opérations de transport multimodal, de maîtriser et négocier l'achat d'une expédition maritime, de superviser la sûreté du fret aérien, ou d'expédier des marchandises dangereuses à l'international, AFTRAL propose une offre complète de formations répondant à vos besoins et ceux de vos différents personnels intervenant dans la chaîne du Transport Multimodal International.

Nos formations sont réalisées en conformité avec les obligations et procédures commerciales, documentaires, déclaratives et réglementaires.

Elles sont dispensées par nos formateurs consultants, forts d'une solide expérience terrain des domaines dans lesquels ils interviennent tels que : l'**aérien** (Sûreté du fret, Matières dangereuses - IATA DGR), le **maritime** (Expéditions maritimes & Commerce international, Juridique & Assurances, Matières dangereuses - IMDG), le **commerce international**, le **routier** et le **multimodal**.

À travers nos réseaux dédiés :

- **L'Institut Supérieur du Transport et de la Logistique Internationale (ISTELI),**
- **AFTRAL Managers,**
- **L'Institut d'Économie du Transport Maritime (IETM),**
- **Le Département Risques et Environnement Transport et Logistique (DRETL),**

nos Experts sont en veille permanente sur les évolutions réglementaires et économiques permettant ainsi :

- de pérenniser le **DÉVELOPPEMENT** de notre offre en l'enrichissant chaque année de nouvelles formations répondant à de nouveaux besoins,
- d'**INNOVER**, en proposant des contenus digitaux toujours plus attractifs, qualitatifs et performants,
- accroître notre dynamisme en favorisant échanges et partenariats via notre réseau **INTERNATIONAL**.

Avec les formations Transport Multimodal International proposées par AFTRAL :

- vous améliorez vos connaissances du transport et de la logistique dans le contexte international,
- vous répondez à vos obligations réglementaires,
- vous optimisez vos achats, vous gérez mieux vos opérations,
- vous réduisez votre sinistralité
- vous évitez les blocages administratifs ou douaniers aux frontières.

Ce catalogue n'étant pas exhaustif, nos équipes sont à votre écoute pour adapter ces thématiques aux besoins spécifiques de votre entreprise.



Jacques LEBEAU

**Directeur du Développement, de l'ISTELI,
de l'Innovation et de l'International**

Découvrez notre offre de formation dans ce catalogue et retrouvez-nous sur notre site internet où vous pourrez vous inscrire directement aux formations de votre choix :

www.aftral.com/formation-professionnelle/transport-multimodal-international



SAUREZ-VOUS TROUVER LE MEILLEUR CANDIDAT ?

Avec nous, oui !

AFTRAL, avec tous ses partenaires, vous aide à définir vos besoins, rechercher, pré-sélectionner les candidats potentiels, vous conseille dans le choix du dispositif financier, forme et qualifie vos futurs collaborateurs.

www.aftral.com/appuirecrutement

Des formations pour aller loin

aftral.com |     | **0 809 908 908** Service gratuit + prix appel

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique



- Des formations au service du commerce extérieur4

AÉRIEN

Sûreté

- Sûreté du fret aérien "Personnel opérationnel" - 11.2.3.95
- Sûreté du fret aérien "Responsables sûreté et qualité" - 11.2.5.....6
- Sûreté du fret aérien "Superviseur" - 11.2.46
- Sûreté du fret aérien "Conducteurs routiers" - 11.2.76
- Sûreté du fret aérien "Superviseur et responsable sûreté" - 11.2.26
- Assurance et gestion des litiges en aérien7
- Titre de circulation en ZSAR aéroportuaire (badge DGAC) 11.2.6.2.....7

IATA - Formation générale et matières dangereuses

- Formation générale - Résolution IATA 801 - Agents de Fret aérien8
- Emballage des marchandises dangereuses pour le transport aérien
formation IATA - catégorie 2 (emballeurs)8
- Traitement des marchandises dangereuses pour le transport aérien - IATA
(Cat. 1, 3 - Expéditeurs - Transitaires) (Cat.6 - Acceptation - Hors radioactifs)9
- Transport aérien de matières radioactives9
- Expédition de batteries au lithium en transport aérien (formations initiale et recyclage).....9
- Expédition de matières infectieuses en transport aérien (formations initiale et recyclage) 10
- Expédition de produits pour parfumerie et produits de consommation
en transport aérien (formations initiale et recyclage) 10
- Initiation des agents chargés de la manutention du fret et des bagages (IATA Cat. 5 et 8) 10
- Initiation des agents chargés de la manutention des bagages - IATA (Cat. 5, 8 et 12) 10
- Initiation des agents de filtrage et d'enregistrement au transport des marchandises
dangereuses par avion - IATA (Cat. 9 et 12) 11
- Traitement des animaux vivants (LAR) pour le transport aérien..... **NOUVEAU** 11
- Réglementation du contrôle de la température (TCR) pour le transport aérien... **NOUVEAU**..... 11

MARITIME

- Présentation de l'offre IETM "Institut d'Économie du Transport Maritime" 12

Expédition maritime & Commerce international

- Transport maritime de marchandises : les fondamentaux 13
- Règles Incoterms® 2020 14
- Le connaissance maritime 15
- L'affrètement maritime 15
- Pratiques douanières et environnement portuaire..... 16

Juridique & Assurances

- Les contrats portant sur le navire : chartes-parties et connaissements 18
- Expédition maritime : Assurance de la marchandise transportée 18
- Utilisation et rédaction du connaissance : les pièges à éviter 19
- L'affrètement au voyage : éclairage juridique 20
- Gérer un litige en transport maritime 20

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.



IMDG - Expédition de matières dangereuses à l'international

- • Transport maritime international de matières dangereuses21
- • Recyclage : Transport maritime international de matières dangereuses21
- • Transport maritime international de matières dangereuses - Experts..... **NOUVEAU**.....22

DOUANE - COMMERCE INTERNATIONAL



- FIATA Refresh.....23
- Les dédouanements24
- Déclarant en Douane et Conseiller (DDC).....25
- Technicien Supérieur en Transport Aérien et Maritime de Marchandises (TSTAMM).....25
- Manager Transport Logistique Commerce International (MTLCI).....26

ROUTIER & MULTIMODAL

- Transport multimodal de matières dangereuses26
- Manutention des colis de matières dangereuses en transport multimodal26
- Expédition de piles et batteries au lithium : router / mer27
- Expédition de matières dangereuses par mer et par route - IMDG / ADR27

CONTACTS - INSCRIPTIONS

- Contacts.....30

■ Formations règlementaires

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.

Des formations au service du commerce extérieur

Qu'il s'agisse d'organiser des opérations de transport multimodal, de maîtriser et négocier l'achat d'une expédition maritime ou encore de superviser la sûreté du fret aérien... AFTRAL dispense les compétences professionnelles des différents personnels : de l'opérateur au superviseur intervenant dans la chaîne du transport multimodal international.

Ces formations sont réalisées en conformité avec les obligations & procédures commerciales, documentaires et déclaratives, tout en tenant compte des pratiques indispensables liées au commerce international.



→ Notre pédagogie est fondée sur la pratique des métiers

- Des formateurs praticiens, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs, animent ces formations.
- Leurs interventions sont illustrées de cas pratiques.

→ Nous assurons une veille réglementaire de manière permanente

- Des équipes pédagogiques assurent une veille réglementaire permanente : c'est la garantie pour nos clients de bénéficier d'une offre de formation régulièrement renouvelée, tenant compte des dernières évolutions réglementaires.

→ Notre savoir-faire est reconnu par l'IATA, et c'est un gage de performance pour nos clients.

- En 2019 : plus de 430 candidats formés et 82 % de réussite aux examens.

→ Une souplesse d'intervention adaptée à vos activités

- En fonction des activités et de la disponibilité de nos clients, les formations sont dispensées dans les centres de formations AFTRAL, sur les sites de nos clients, en digital-learning ...
- Nos équipes sont également en mesure de réaliser à votre demande, un diagnostic, d'élaborer des formations sur mesure, d'orienter vos choix de formation, de mettre en place vos plans de formation, etc.



“Des formations reconnues au niveau international, un gage de performance pour nos clients !”



FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

Sûreté du fret aérien



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les différents attentats, depuis ceux des années 80 jusqu'à celui du 11 septembre 2001 à New York, ont conduit les autorités internationales à mettre en œuvre des procédures de sûreté spécifiques pour le fret aérien qui passent, entre autres, par des obligations de formation pour les personnels concernés.

Le règlement (UE) 185-2010, applicable dans tous les états de l'Union Européenne, impose aux transitaires aériens qui veulent mettre en œuvre des mesures de sûreté (contrôle aux rayons X) et aux exportateurs de colis non contrôlables d'obtenir des statuts d'Agent Habilité et de Chargeur Connu.

L'arrêté du 21 septembre 2012 fixe les durées des formations dont les objectifs sont imposés par le règlement (UE) 185-2010.

Les formations proposées par AFTRAL sont assurées par des instructeurs certifiés et qualifiés conformément au décret du 29 juin 2012.

Sûreté du fret aérien "Personnel opérationnel" - 11.2.3.9

PA TM 06
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Personnel des Agents Habilités, Chargeurs Connus ou Fournisseurs Habilités ayant à mettre en œuvre les mesures réglementaires concernant les expéditions de fret ou de colis, destinées à être chargées à bord des avions.
- Prévoir avant l'inscription de se procurer le bulletin n° 3 de l'extrait de casier judiciaire, ou, pour les agents ayant résidé à l'étranger, le document équivalent, datant de moins de trois mois afin de pouvoir le présenter avant l'entrée en formation. (Arrêté du 21/09/12 – art. 1er).

Objectif :

- Définir les objectifs des mesures de sûreté et les articles prohibés.
- Citer les différents acteurs et leur rôle.
- Appliquer les principales dispositions réglementaires.
- Mettre en œuvre les techniques de protection et de vérification de l'intégrité du fret pendant leur acheminement et leur stockage.

Validation :

Attestation de présence. Attestation de fin de formation remise au participant.

Programme :

- Le contexte général de la sûreté.
- Les exigences réglementaires.
- Les procédures de sûreté.
- La protection du fret.
- Évaluation finale des acquis de la formation.

Durée : 4 heures.

Formations conformes au paragraphe 11.2.3.9 du règlement européen 185/2010



Sûreté du fret aérien "Responsables sûreté et qualité" - 11.2.5

PM TM 10
Perfectionnement

Public :

- Responsables des agents habilités ou d'entreprises exportatrices ayant à mettre en œuvre les mesures réglementaires concernant les expéditions de fret ou de colis destinés à être chargés à bord des avions.

Objectif :

- Connaître les objectifs des mesures de sûreté et les articles prohibés.
- Avoir une connaissance générale des différents acteurs et de leur rôle.
- Connaître les principales dispositions réglementaires applicables.
- Savoir mettre en œuvre les techniques de protection et de vérification de l'intégrité du fret pendant leur acheminement et leur stockage.
- Être capable de contrôler et de vérifier que les consignes et procédures de sûreté sont connues, comprises et appliquées.

Validation :

- Attestation de fin de formation.

Programme :

- Présentation de la sûreté.
- Connaître la réglementation applicable aux entreprises.
- Les principes de l'assurance qualité.
- Connaître et savoir appliquer les procédures sûreté en vigueur.
- Évaluation finale.

Durée : 1 jour.

**Formations conformes
au paragraphe
11.2.5 du règlement
européen 185/2010
(gestionnaire sûreté)**

Sûreté du fret aérien "Conducteurs routiers" - 11.2.7

PA TM 14
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs routiers ayant à transporter des colis sécurisés destinés au transport aérien et devant respecter les mesures de sûreté réglementaires.

Objectif :

- Connaître les actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, les attentats terroristes et les menaces actuelles.
- Connaître les prescriptions légales applicables.
- Connaître les objectifs et l'organisation de la sûreté de l'aviation civile dans leur environnement de travail, notamment les obligations et les responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté.
- Connaître les procédures de notification.

- Savoir réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

Validation :

- Attestation de fin de formation.

Programme :

- Le contexte général de la sûreté.
- Les exigences réglementaires.
- Les procédures de sûreté.
- La protection du fret.
- Évaluation finale des acquis de la formation.
- Bilan du stage.

Durée : 3 h 30.

**Formation conforme
au paragraphe
11.2.7 du règlement
européen 185/2010**

Sûreté du fret aérien "Superviseur" - 11.2.4

PM TM 24
Perfectionnement

Public :

- Personnels des Agents habilités, Chargeurs connus ou Fournisseurs habilités qui supervisent directement les personnes effectuant des contrôles de sûreté concernant les expéditions de fret ou de colis destinées à être chargées à bord des avions.
- Prévoir avant l'inscription de se procurer le bulletin n° 3 de l'extrait de casier judiciaire, ou, pour les agents ayant résidé à l'étranger, le document équivalent, datant de moins de trois mois afin de pouvoir le présenter avant l'entrée en formation. (Arrêté du 21/09/12 – art. 1^{er}). A moins d'avoir suivi la "Formation initiale du personnel opérationnel" (11.2.3.9) - PATM06 depuis moins de 5 ans ou d'avoir été arrêté plus de 6 mois, obligation de suivre en plus cette formation.

Objectif :

- Mettre en place les prescriptions légales applicables et les moyens de s'y conformer.
- Appliquer le contrôle de la qualité.
- Former et motiver les équipes à la détection d'articles prohibés.
- Surveiller les capacités et les limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisées.

- Apprécier et évaluer l'environnement général de la sûreté du fret aérien

Validation :

- Attestation individuelle de formation relative à la sûreté aéroportuaire (cf. article 8 arrêté du 24 octobre 2012) → Attestation de présence.

Programme :

- Connaissances générales de la sûreté et Réglementation.
- Rôle du superviseur et Qualité.
- Programme de sûreté.
- Contrôle du fret aérien et Conduite à tenir dans le cadre d'incidents liés à la sûreté.
- Programme de sûreté et ressources humaines.
- Ressources humaines et communication.
- Test d'évaluation.
- Bilan, synthèse de la formation.

Durée : 11 heures (recyclage tous les 5 ans).

**Formations conformes
au paragraphe 11.2.4
du règlement européen
185/2010**

Sûreté du fret aérien "Superviseur et respon- sable sûreté" - 11.2.2

PM TM 22
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Personnels des Agents habilités, Chargeurs connus ou Fournisseurs habilités qui doivent suivre une formation prévue aux points 11.2.4 ou 11.2.5 du règlement 185-2010.
- Avant le début d'une formation en intra, vérification de l'habilitation pré-factorale (ou sa demande) autorisant l'accès aux sites sécurisés.
- Prévoir avant l'inscription de se procurer le bulletin n° 3 de l'extrait de casier judiciaire ou, pour les agents ayant résidé à l'étranger, le document équivalent, datant de moins de trois mois afin de pouvoir le présenter avant l'entrée en formation (Arrêté du 21/09/12 – art. 1^{er}).
- Une pièce d'identité (CNI ou passeport) devra être présentée en début de formation.

Objectif :

- Connaître les objectifs généraux et le contexte de mise en œuvre des procédures de sûreté.
- Connaître les procédures de contrôle d'accès aux locaux et aux aéroports.

- Savoir gérer les incidents "sûreté".
- Savoir manager des équipes.
- Être capable de communiquer clairement.

Validation :

- Attestation individuelle de formation relative à la sûreté aéroportuaire (cf. article 8 arrêté du 24 octobre 2012)
- Attestation de présence.

Programme :

- Connaissances générales de la sûreté, réglementation
- Programme de sûreté.
- Programme de sûreté, ressources humaines
- Ressources humaines et communication
- Evaluation des acquis - synthèse du stage.

Durée : 1 jour.

**Formation conforme au
paragraphe 11.2.2 du
règlement européen
185/2010**



Assurance et gestion des litiges en aérien

PM TM 09
Perfectionnement

Public :

- Service administration des ventes, agents de transit, commerciaux, service juridique.

Objectif :

- Faciliter les traitements des litiges du fret aérien par la connaissance de la réglementation et la rédaction d'un dossier type de réclamation.

Validation :

- Attestation de fin de formation.

Programme :

- Définir le contrat de transport aérien (Convention de Montréal) et le rôle du commissionnaire de transport.
- Définir les différentes polices et garanties de l'assurance transport par voie aérienne.
- Gestion des litiges en aérien.

Durée : 14 heures.

Titre de circulation en ZSAR aéroportuaire (badge DGAC) - 11.2.6.2

PA AE 08
Perfectionnement

Public :

- Tout public ayant accès à la zone de sûreté à accès réglementé aéroportuaire.

Objectif :

- Se conformer à la réglementation en vigueur (**règlement européen 185/2010, paragraphe 11.2.6.2**), relatif aux mesures de sûreté du transport aérien.
- Connaître et savoir appliquer les mesures de sûreté spécifiques à l'accès, la circulation et le travail en zone réservée.
- Obtenir un titre d'accès (badge DGAC).

Validation :

- Attestation individuelle de connaissance relative aux principes généraux de sûreté aéroportuaire (AD-0051-17) conformément au Code de l'Aviation Civile.

Programme :

- Connaître les objectifs généraux de la sûreté aéroportuaire.
- Connaître les contours de la zone réservée et de ses différents secteurs.
- Connaître et savoir respecter la signalétique liée à l'accès et à la circulation dans la zone réservée et dans ses différents secteurs.
- Savoir appliquer les règles de vigilance et d'alerte des services compétents de l'État en cas de situation anormale.
- Connaître l'organisation générale de la sûreté au niveau de l'aérodrome.
- Connaître les sanctions encourues par les personnes physiques en cas de manquements.
- Évaluation finale.

Durée : 3 heures.

Formation conforme au paragraphe 11.2.6.2 du règlement européen 185/2010



VALIDATEUR INDÉPENDANT SÛRETÉ DU FRET AÉRIEN

Conseil à l'élaboration ou évaluation du plan de sûreté du "chargeur connu".

Les entreprises qui doivent obtenir le statut de chargeur connu dans le cadre de la sûreté aérienne, peuvent faire appel aux compétences de nos consultants pour la conception ou l'évaluation du manuel de sûreté qui sera adressé au préfet afin d'obtenir un agrément officiel.



IATA

IATA Formation générale et matières dangereuses

AFTRAL vous propose un panel de formations pour répondre aux prescriptions réglementaires de l'OACI/IATA DGR, selon votre activité.

Tous nos instructeurs sont qualifiés et agréés selon le cahier des charges IATA.



Formation générale - Résolution IATA 801 - Agents de Fret aérien

PA AE 02
Perfectionnement

Public :

- Collaborateurs ou personnels des Sociétés d'expéditeurs ou de transitaires.

Objectif :

- Acquérir ou actualiser des connaissances permettant de maîtriser les techniques du transport aérien moderne.

Validation :

- Attestation de fin de formation.

Programme :

Livre 1 :

- Présentation des cours.

Livre 2 :

- Les organisations → Les différentes activités dans le monde aérien.
- Conditions d'acceptation du fret → La géographie → Utilisation des guides.

Livre 3 :

- Les types d'avion → Les informations indispensables → Les frais de transport.
- La réservation.

Livre 4 :

- La taxation → La lettre de transport.

Durée : 4 jours.



Emballage des marchandises dangereuses pour le transport aérien formation IATA Catégorie 2 (emballeurs)

PM AE 03
Perfectionnement

Public :

- Emballeurs de marchandises dangereuses pour le transport aérien [catégorie 2 du tableau 1.5A de la réglementation IATA], en formation initiale ou en formation de recyclage.

Objectif :

- Acquérir (ou renouveler) des connaissances approfondies en matière d'emballages conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

- Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final (dans le cas d'un recyclage, être titulaire d'un certificat de réussite en cours de validité au jour de l'examen).

Durée : 2 jours.



Traitement des marchandises dangereuses pour le transport aérien - IATA (Cat. 1, 3 - Expéditeurs - Transitaires) (Cat.6 - Acceptation - Hors radioactifs*)

PM RE 02
PM RE 03
Perfectionnement

Public :

→ Collaborateurs ou personnels des sociétés d'expéditeurs ou de transitaires tels que définis par les catégories 1, 3 et 6 du tableau 1.5.A des DGR (Dangerous Goods Regulations).

Objectif :

→ Formation de base : Maîtriser les opérations de traitement des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.
→ Formation de recyclage : Réactualiser les connaissances nécessaires à une maîtrise du rôle d'agent de fret traitant des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.

Durée formation de base : PM RE 02 - 4 jours.

Durée formation de recyclage : PM RE 03 - 2 jours
(être titulaire d'un certificat de réussite en cours de validité au jour de l'examen)

*** Ce stage ne qualifie pas la catégorie 6 pour la formation aux matières radioactives (complément 1 jour – PAEE05).**



PA AE 05
Perfectionnement

Transport aérien de matières radioactives

Public & pré-requis :

→ Compagnies aériennes, transitaires, agents de handling, exportateurs.
→ Avoir suivi le stage de base PM RE 02, PM RE 03 ou PA AE 04.

Objectif :

→ Acquérir les connaissances nécessaires au traitement aérien des matières radioactives conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.

Durée : 1 jour.



PM RE 18
Perfectionnement

Expédition de batteries au lithium en transport aérien (Formations Initiale et Recyclage)

Public :

→ Collaborateurs ou personnels des Sociétés d'emballage, d'expéditeurs ou de transitaires, tels que définis par les catégories 1, 3 du tableau 1.5A des DGR (Dangerous Goods Regulations).

Objectif :

→ Maîtriser les opérations de traitement des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien (UN 3480-3090-3481-3091-3171) conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc. 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.

Durée : 2 jours.



Cédric TESSIER, *Président d'EFFIDENCE.*

Paroles
de **Pros**

"Notre société conçoit et commercialise un chariot robotisé "Effibot", qui assure le transport des flux logistiques dans les entrepôts et usines.

Nous avons une problématique concernant les expéditions des Batteries au lithium que nous expédions par route et par avion. J'ai rencontré Monsieur Pierre Guillemaut, Directeur du Département Risques et Environnement Transport et Logistique, à l'occasion de la SITL à PARIS, sur le stand Matières Dangereuses AFTRAL.

Monsieur GUILLEMAUT a su m'expliquer clairement les différentes problématiques liées au transport de mes robots, et m'orienter vers les formations les plus adaptées à mon activité.

Nous devons réaliser ces formations rapidement :

la planification régionale en Auvergne-Rhône-Alpes d'AFTRAL nous a permis de réaliser ses actions dans les meilleurs délais. Ainsi, nous avons positionné nos collaborateurs sur les formations "**ADR : principe généraux" (PCRE 05), et IATA "Expédition de batteries au lithium en transport aérien" (PMRE 18).**

Ces formations nous ont apporté une solution rapide et adaptée à notre activité.

Afin de répondre au développement de notre activité, nous prévoyons de positionner prochainement nos collaborateurs sur une formation IMDG "Transport maritime international de matières dangereuses". Les échos positifs de mon entourage sur le savoir-faire d'AFTRAL se sont avérés réels, et je recommanderai moi aussi désormais AFTRAL."





PM RE 19 Perfectionnement

Expédition de matières infectieuses en transport aérien (Formations Initiale et Recyclage)

Public :

→ Collaborateurs ou personnels des Sociétés d'emballeurs, d'expéditeurs ou de transitaires, tels que définis par les catégories 1, 3 du tableau 1.5A des DGR (Dangerous Goods Regulations).

Objectif :

→ Maîtriser les opérations de traitement des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien (UN 2814-2900-3291-3373-3549) conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.

Durée : 2 jours.



PM RE 20 Perfectionnement

Expédition de produits pour parfumerie et produits de consommation en transport aérien (Formations Initiale et Recyclage)

Public :

→ Collaborateurs ou personnels des sociétés d'expéditeurs ou de transitaires, tels que définis par les catégories 1 et 3 du tableau 1.5A des DGR (Dangerous Goods Regulations).

Objectif :

→ Maîtriser les opérations de traitement des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien (UN 1266/ID8000) conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.

Durée : 2 jours.



PA AE 04 Perfectionnement

Initiation des agents chargés de la manutention du fret et des bagages - IATA (Cat. 5 et 8)

Public :

→ Personnel chargé de la manutention du fret et des bagages..

Objectif :

→ Acquérir les connaissances nécessaires au traitement manuel des Matières Dangereuses conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final (incluant ou non les radioactifs, si suivi du stage complémentaire).

Durée : 1 jour (+ 1 jour si suivi du stage complémentaire PA AE 05 "Radioactifs").



PA AE 06 Perfectionnement

Initiation des agents chargés de la manutention des bagages - IATA (Cat. 5, 8 et 12)

Public :

→ Personnel chargé uniquement de la manutention des bagages.

Objectif :

→ Acquérir les connaissances nécessaires au contrôle des bagages conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final..

Durée : 0,5 jour.



Initiation des agents de filtrage et d'enregistrement au transport des marchandises dangereuses par avion - IATA (Cat. 9 et 12)



PA AE 09
Perfectionnement

Public :

- Agents de sûreté chargés de filtrer les voyageurs, les bagages et le fret.
- Personnel chargé du traitement des voyageurs.

Objectif :

- Acquérir les connaissances nécessaires au contrôle visuel et manuel des Matières Dangereuses dans les bagages, conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

- Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.

Durée : 0,5 jour.

Traitement des animaux vivants (LAR) pour le transport aérien

NOUVEAU
PM RE 22
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Personnel d'acceptation des agents aériens
- Agents de manutention des aéroports (fret et passagers)
- Accompagnateur d'animaux vivants
- Tout expéditeur, transitaire, groupeur, ou acteur du transport d'animaux vivants
- Les participants doivent se munir de la réglementation IATA LAR en vigueur.

Objectif :

- Maîtriser les opérations de traitement des animaux vivants pour la présentation au transport aérien en garantissant le bien-être animal, conformément à la CITES et OIE.

Validation :

- Test de contrôle des compétences / minimum 80% de bonnes réponses requis.
- Attestation de formation Réglementation IATA du Transport des animaux vivants conformément aux Résolutions 620 de la Conférence des services de fret de l'IATA et de la CITES.
- Validité : 36 mois (si succès au test final)

Durée : 2 jours



Réglementation du contrôle de la température (TCR) pour le transport aérien

NOUVEAU
PM RE 23
Perfectionnement

Public :

- Salariés d'expéditeurs ou de transitaires, compagnies, tels que définis par le chapitre 17.12.5 de la Réglementation du contrôle de la température (TCR)

Objectif :

- Maîtriser les opérations de traitement des produits périssables et pharma (produits de soins de santé sensibles à la température) pour la présentation au transport aérien conformément au règlement IATA de contrôle de la température.

Validation :

- Attestation de fin de formation
- Ce stage valide l'obligation de formation requise par le point 4 du contrôle de la certification CEIV IATA.

Durée : 2 jours





L'offre IETM "Institut d'Économie du Transport Maritime"

Domaine	Ligne régulière	Tramping / Affrètement
Expédition maritime & Commerce international	Transport maritime de marchandises : les fondamentaux (2 J) PC MT 38 - <i>Sensibilisation</i>	
	Règles Incoterms® 2020 (1 J) PC MT 39 - <i>Sensibilisation</i>	
	Le connaissement maritime (1 J) PC MT 36 - <i>Savoir-faire</i>	L'affrètement maritime (1 J) PC MT 34 - <i>Savoir-faire</i>
	Pratiques douanières et environnement portuaire (2 J) PC MT 29 - <i>Savoir-faire</i>	
Juridique & Assurances	Les contrats portant sur le navire : chartes-parties et connaissements (1 J) PC MT 37 - <i>Savoir-faire</i>	
	Expédition maritime : Assurance de la marchandise transportée (2 J) PC MT 35 - <i>Savoir-faire</i>	
	Utilisation et rédaction du connaissement : les pièges à éviter (1 J) PC MT 41 - <i>Savoir-faire</i>	L'affrètement au voyage : éclairage juridique (1 J) PC MT 40 - <i>Savoir-faire</i>
	PROPOSÉ UNIQUEMENT EN INTRA Gérer un litige en transport maritime (1 J) PC MT 27 - <i>Expertise</i>	
Chapitre 1.3 du Code IMDG Expédition de matières dangereuses à l'international	RÈGLEMENTAIRE (Amendement 40-20) Transport maritime international de matières dangereuses PC RE 06 (Initial - 2 J) <i>Savoir-faire</i> PC RE 58 (Recyclage - 1 J) NOUVEAU PC RE 72 (Experts - 3 J)	

J = jour(s)



Expédition maritime & Commerce international

Transport maritime de marchandises : les fondamentaux

PC MT 38
Perfectionnement

Public :

- Tout utilisateur ou prestataire d'une expédition maritime internationale de marchandises (chargeurs, transporteurs, transitaires et commissionnaires de transport, armateurs/compagnies...).

Objectif :

- Acquérir les connaissances nécessaires à tout prestataire ou utilisateur du transport maritime.
- Maîtriser les principes de la négociation et de la gestion d'une expédition maritime.

Validation :

- Certificat de réalisation.

Programme :

Introduction :

- Les intervenants du secteur maritime (armateurs/compagnies, acteurs portuaires, consignataires, commissionnaires de transport, NVOCC).
- Le cadre contractuel des opérations maritimes : analyse des Incoterms® 2020 applicables.

Le marché du transport maritime :

- Les axes et grandes routes maritimes, les flux de marchandises.
- Les grands ports européens et mondiaux : données statistiques (globales et pour l'activité containers), évolution.
- Les principales activités et différents moyens de transports mis en œuvre :
 - General Cargo (Biens de grande consommation, produits de transformation).
 - Projets industriels (Colis hors gabarit, projets clés en main).
 - Marchés spécifiques (Transports à température dirigée, marchés militaires, transport de valeurs, produits pondéreux).
- Les catégories d'emballage maritime et de conditionnement du fret conventionnel.

Les navires :

- La notion de pavillon maritime : "flag of convenience", cas du RIF (Registre International Français).
- Les principaux types de navires (navires conventionnels, RO/RO, CON-RO, Carriers, gaziers, chimiquiers, vraquiers secs, porte-conteneurs).
- Focus sur le container :
 - Son importance dans le cadre du commerce mondial et la généralisation de ce mode de transport.
 - Le container : normes techniques, différents types.
 - Organisation autour de ce moyen de transport.

Les lignes maritimes :

- Les différentes lignes maritimes (Ligne régulière et tramping).
- Notion d'affrètement : la charte-partie.
- Les routes maritimes : organisation, notion de hub et de feeder (évolution des ports en conséquence) ; Illustration (Ocean Alliance).
- Les nouvelles lignes conteneurisées ferroviaires Eurasie.

Les compagnies maritimes :

- Les grandes compagnies, les consortiums et alliances maritimes, la notion de VSA (Vessel Sharing Agreement).
- Classement des compagnies et répartition du marché (La prédominance du container / Le fret conventionnel).
- Politique et influence des grandes compagnies maritimes.

Législation du transport maritime :

- Les conventions maritimes : principes, domaines pris en compte par les conventions successives.
- Le "Protocole DTS", les plafonds d'indemnisation.
- Responsabilité et principe des "cas exceptés".
- La notion d'avarie commune.
- Sécurisation du fret : Code ISPS et Convention SOLAS.
- Obligations déclaratives : AMS, CSI.

Le fret maritime :

- Les *Liner Terms* : principe et illustration.
- La tarification maritime / L'évolution des taux de fret.
- Principes de tarification (conventionnel, groupage, RO/RO) ; les composantes tarifaires.
- Evolution tarifaire conjoncturelle, les principales surcharges, notion de "Surestaries" et "Détenion".
- Cas pratiques (application des éléments tarifaires).

Le connaissance maritime :

- Valeur du document : preuve de remise, preuve de contrat, document négociable.
- Structure et responsabilité induite pour les parties.
- Mentions au B/L ; applications (cas du Crédit Documentaire).
- Différents types de connaissance : MB/L, Seawaybill, Data Freight Receipt, FIATA B/L.
- GENCON B/L (base : BIMCO).
- Illustration de la mécanique documentaire (opérations de négoce) : association des MB/L et FIATA B/L.

Assurance marchandise transportée :

- Les garanties d'assurance (FAP Sauf / Tous Risques / Risques de guerre & risques assimilés).
- Rappel sur les limites d'indemnisation.

Le groupage maritime :

- Principes, organisation du marché, importance prise au plan mondial.
- Tarification (en bref).
- Les grands acteurs sur les différents trades, notion de "Co-Load".

La multi-modalité en maritime (pour le container) :

- Plateformes régionales, présentation des modes de pré- et post-transport, enjeux en 2021.
- Rôle des tractionnaires / Notion de "merchant" et "carrier haulage".
- Evolution du rôle des compagnies dans ce cadre et des infrastructures.

Conclusion :

- Les contraintes organisationnelles d'une opération maritime en 2021.

Durée : 2 jours.

Lieu et dates :

- Paris : 16 au 17/03/21
27 au 28/09/21

Les Plus :

- Formations animées par des professionnels en activité, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs.
- Une pédagogie fondée sur la pratique des métiers, illustrée par des cas concrets.



Expédition maritime & Commerce international

Règles Incoterms® 2020

PC MT 39
Perfectionnement

Public :

- Personnel administratif et commercial des Services Transport et Import/Export.
- Acheteurs Transports.
- Transitaires.

Objectif :

- Maîtriser les nouvelles règles Incoterms® 2020.
- Appréhender les évolutions des contrats commerciaux à l'international.

Validation :

- Certificat de réalisation.

Programme :

Introduction (Rappels) :

- Rôle, nature, structure et présentation des règles Incoterms®.
- Historique et évolution au fil des versions.
- La spécialisation modale des Incoterms®.

Généralités :

- Principales raisons d'une version Incoterms® 2020.
- Présentation des règles Incoterms® 2020.
- Les principales évolutions par rapport aux règles Incoterms® 2010.
- Les distinctions fondamentales par famille.
- Les règles Incoterms® 2020 selon une stratégie d'achat/vente.

L'analyse détaillée des règles Incoterms® 2020 :

- Les critères de classement (Les règles de livraison et les 4 familles).
- Les obligations du vendeur et de l'acheteur selon chaque Incoterm®.
- Le transfert des frais et le transfert des risques.
- Les réflexes d'utilisation selon le lieu de livraison.

Les points essentiels pour choisir le bon Incoterm® :

- Le choix des règles Incoterms® 2020 appropriées selon le mode de transport.
- Assurance des marchandises transportées : obligation ou stratégie commerciale ?
- La prise en compte des réglementations de sûreté par les règles 2020.
- La spécificité du transport maritime : corrélation contrat de vente / contrat de transport (*Liner Term*).
- La nécessaire compatibilité entre Incoterms®, documents et modes de règlement.

Cas pratiques :

- "Choisir la bonne règle Incoterm® 2020".
- "Négocier les bons *Liner Terms* en fonction des Incoterms® choisis".

Durée : 1 jour.

Lieux et dates :

- Nous consulter.



+ Les Plus :

- Formations animées par des professionnels en activité, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs.
- Une pédagogie fondée sur la pratique des métiers, illustrée par des cas concrets.



Le connaissance maritime

PC MT 36
Perfectionnement

Public :

- Cadres et agents de maîtrise des Services juridiques, ADV et Transport.
- Acheteurs Transport.
- Transitaires, commissionnaires de transport.
- Agents maritimes.

Objectif :

- Appréhender l'environnement du transport maritime.
- Connaître les fonctions et particularités du contrat de transport maritime.
- Apprécier la valeur des clauses d'un connaissance.

Validation :

- Certificat de réalisation.

Programme :

Introduction :

- Cadre contractuel des opérations maritimes, analyse des Incoterms® 2020 applicables.
- Contraintes actuelles d'une expédition maritime : obligations déclaratives de l'exportateur et de l'importateur selon les pays.
- Choix de l'Incoterm® selon le type de marchandise transportée et l'axe commercial concerné (pratiques commerciales).

Cadre réglementaire du contrat de transport maritime :

- Les Conventions maritimes (Bruxelles, Visby, Hambourg, Rotterdam) ; rôles et champs d'application.
- Responsabilités et obligations des parties au connaissance.
- Valeur du connaissance maritime : preuve contractuelle, document négociable.
- Analyse des champs rédactionnels, valeur des mentions portées au B/L.

Différents types de connaissance maritime :

- Ligne régulière : Marine Bill of Lading, Sea Way Bill, Data Freight Receipt, FIATA B/L.

- Affrètement : GENCON B/L.

Rédaction et utilisation du connaissance (ligne régulière) :

- Pratiques documentaires : consignation nominative, à ordre, en blanc, au porteur.
- Notion de document transférable.
- Adaptation aux opérations couvertes par un Crédit Documentaire.
- La "mécanique" documentaire : association Ocean Bill of Lading et FIATA B/L (commissionnaires, NVOCC) ; couverture documentaire d'une opération de négoce, de "cross-trading".

Cas de l'affrètement :

- Rappels : Liberté contractuelle ; Les clauses d'affrètement (*Liner Terms* applicables et délais de manutention).
- Utilisation de chartes-parties types (exemple : BIMCO) ou chartes-parties générales (GENCON).
- Rôle des P&I Clubs sur les différents axes et/ou types de produits.
- Analyse des mentions portées au connaissance de charte-partie (CONGENBILL)

Durée : 1 jour.

Lieu et dates :

- Paris : 01/04/21
12/10/21

L'affrètement maritime

PC MT 34
Perfectionnement

Public :

- Affréteurs.
- Cadres et agents de maîtrise des Services juridiques, ADV et Transport.
- Transitaires, commissionnaires de transport.
- Agents maritimes.

Objectif :

- Appréhender le marché et le cadre réglementaire de l'affrètement maritime.
- Savoir distinguer les différents types de contrat d'affrètement.
- Apprécier la valeur des clauses d'une charte-partie.

Validation :

- Certificat de réalisation.

Programme :

Introduction :

- Principaux types de fret et marchés concernés par l'affrètement maritime (le projet industriel, les vrac solides et liquides, les types de produits) / Principe des opérations de trading.
- Le jeu de l'offre et la demande : influence des marchés internationaux de matières premières, de la géopolitique.
- Les acteurs (chargeurs, courtiers d'affrètement, armateurs).
- Répartition de l'offre maritime.

Cadre réglementaire et types d'opérations d'affrètement :

- Les différents types d'affrètement (au voyage / à temps / coque nue) : principes et illustration.
- Le Code des Transports (2010) et les dispositions de la Loi Maritime Française de 1966.
- Principe de liberté contractuelle et de négociation de gré-à-gré / Utilisation des Index de fret.
- Par opposition : rôle des Conventions maritimes pour la "ligne régulière".

Les chartes-parties et le connaissance maritime :

- Contrat d'affrètement : valeur de ce document.
- Règles de la charte-partie : passage en revue de la terminologie contractuelle (abréviations), illustration.
- Corollairement : rappel des *Liner Terms* (exemple : FIOST).
- Charte-partie "généraliste" : GENCON 94 et 76 (BIMCO), évolution de ce document dans le temps, volets 1 et 2.
- Charte-partie type : illustration par l'action des P&I Clubs et objectifs / Adaptation aux types de produits et/ou axes commerciaux, illustration.
- Le connaissance de charte-partie : analyse des champs rédactionnels / mentions portées (à partir du CONGENBILL).

Durée : 1 jour.

Lieu et dates :

- Paris : 23/03/21
07/10/21



Les Plus :

- Formations animées par des professionnels en activité, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs.
- Une pédagogie fondée sur la pratique des métiers, illustrée par des cas concrets.



Expédition maritime & Commerce international

Pratiques douanières et environnement portuaire

PC MT 29
Perfectionnement

Public :

- Personnel administratif et commercial des sociétés d'Import/Export.
- Commissionnaires de transports internationaux.
- Transitaires et commissionnaires en douane.
- Déclarants en douane.

Objectif :

- Rappeler les réglementations douanières applicables aux marchandises à l'entrée et à la sortie d'une place portuaire.
- Maîtriser les pratiques douanières dans le cadre d'une expédition maritime internationale et ainsi sécuriser le passage portuaire de la marchandise.
- Mieux cerner les interactions entre les systèmes informatiques portuaires et les obligations douanières.

Validation :

- Certificat de réalisation.

Programme :

INTRODUCTION

Propos liminaire : notions essentielles du droit douanier.

Rappels sur les sources et caractères du droit douanier.

Les problématiques :

- L'orientation de l'action de formation
- Les axes retenus :
 - Le phénomène de concentration du dédouanement sur les grandes plateformes portuaires et aéroportuaires
 - La place des ports français
 - Le développement des Systèmes Informatiques Portuaires (SIP)
 - Le développement des outils informatiques de dédouanement
 - L'évolution de l'organisation douanière
 - L'évolution des contrôles douaniers et des procédures douanières
 - L'aggiornamento des règles douanières : l'impact du Code des Douanes de l'Union (CDU)
 - L'évolution de l'environnement portuaire
- Une approche pratique

Le plan d'intervention de la formation.

PRÉ-DÉDOUANEMENT ET ENVIRONNEMENT PORTUAIRE

Introduction (Rappels)

- Les différentes étapes douanières liées à l'introduction des marchandises sur le territoire douanier : Principes et définitions utiles / La déclaration sommaire d'entrée / L'acheminement des marchandises (conduite en douane) / La présentation en douane / Les Lieux Agréés aux fins de Dépôt Temporaire (LADT) / La destination douanière / Le système de l'Import Control System (ICS) et son intégration dans le CDU
- Le développement et les fonctionnalités principales des Systèmes Informatiques Portuaires (SIP), aussi appelés CCS ou PCS (Cargo / Port Community System) : interfaces avec les applications douanières.
- Le rôle des acteurs portuaires.

L'introduction de marchandises dans la zone portuaire :

- L'Import Control System (ICS) : principes et modalités de fonctionnement ; son intégration dans le Code des douanes de l'Union (CDU).
- La prise en charge sur les sites portuaires informatisés (entrée, séjour et sortie des marchandises).

Le mécanisme des lignes maritimes :

Nota : le statut douanier d'une marchandise (marchandises de l'Union / marchandises non Union)

- Les lignes maritimes régulières douanières (Définition / Incidences sur le statut douanier des marchandises / Comment instituer une ligne régulière douanière ?).
- Les autres lignes maritimes (Principes / La preuve du statut de marchandises de l'Union / La notion d'expéditeur agréé)

Les contrôles douaniers :

- Surveillance douanière et zone portuaire.
- Les modalités de contrôle (A quel moment s'effectue le contrôle douanier ? / Le ciblage et les axes de contrôle / Les conséquences du contrôle).

DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES DANS UN ENVIRONNEMENT PORTUAIRE

Remarque liminaire : l'essor des outils informatiques d'aide au dédouanement.

Les incidences des nouvelles applications douanières :

- DELTA (dédouanement en ligne par traitement automatisé) : présentation et avantages de la téléprocédure.
- Le programme ECS (Export Control System) : objectif, fonctionnement et principes.
- Le développement de la procédure fluviomaritime.

Considérations sur l'importation et l'exportation de marchandises par voie maritime :

Nota : le port, bureau d'entrée et de sortie

- Déroulement de l'opération d'importation et réglementations spécifiques :
 - Le schéma de l'importation / L'incidence de l'environnement portuaire / L'avenir du dédouanement (les procédures dématérialisées) / Les formalités d'importation simplifiées (Dédouanement Centralisé National).
 - Les réglementations sanitaires (règles vétérinaires et phytosanitaires) / Les normes techniques / Les contrefaçons.
 - Recommandations
- Dispositions applicables à l'exportation et aspects réglementaires :
 - Les dispositions générales & particulières / Les produits relevant de la PAC ou soumis à accises / Les exportations d'une organisation humanitaire.
 - Les risques / Les transferts transfrontaliers de déchets / Autres réglementations applicables (Réglementation européenne des biens à double usage / Exportation des matériels de guerre / Les biens culturels).
- La pratique des contrôles douaniers dans l'environnement portuaire :

Nota : La gestion des contrôles douaniers et de leur incidence. Quels sont les réflexes à avoir ? Illustrations pratiques concernant l'exposition des opérateurs de la chaîne logistique (commissionnaires / chargeurs) au risque douanier dans le cadre de leurs activités dans un environnement portuaire.

 - Les différents contrôles douaniers (contrôles immédiats et contrôles a posteriori ou ex post) : Ce qu'il faut savoir / Ce que vous devez faire.
 - L'orientation des contrôles douaniers : L'analyse de risque ; La problématique sécurité/sûreté ; les droits de l'usager/redevable (la loi Essoc).
 - La conduite à tenir à l'issue des contrôles douaniers.
 - La gestion des contentieux douaniers : les bons réflexes.
 - Comment règle-t-on un litige douanier ?

CONCLUSIONS :

- Intégrer la problématique douanière dans l'approche de gestion des flux des marchandises transportées.
- La certification OEA : son périmètre, ses incidences sur l'environnement portuaire douanier et les acteurs de la chaîne logistique.
- Les prochains développements de la législation douanière aux niveaux national et européen.

Durée : 2 jours.

Lieu et dates :

- Paris : 25 au 26/03/21
04 au 05/10/21



Les Plus :

- Formations animées par des professionnels en activité, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs.
- Une pédagogie fondée sur la pratique des métiers, illustrée par des cas concrets.





Juridique & Assurances

Les contrats portant sur le navire : chartes-parties et connaissements

PC MT 37
Perfectionnement

Public :

- Cadres et agents de maîtrise des Services juridiques, Import/Export, ADV et Transport.
- Auxiliaires de transport.

Objectif :

- Appréhender le cadre réglementaire et les différents documents du transport maritime.
- Apprécier les risques liés au traitement des opérations maritimes.
- Mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas de sinistre.

Validation :

- Certificat de réalisation.

Programme :

Introduction (rappels) :

- Les sources du droit maritime.
- Le statut du navire.
- Le personnel d'exploitation.

Les contrats d'affrètement :

- Les différents contrats d'affrètement : coque nue / à temps / au voyage.
- Les principales chartes-parties.
- Les obligations des parties.
- Staries, surestaries et dispatch money (affrètement au voyage).

Le transport sous connaissement :

- Le connaissement et ses fonctions.
- Les obligations des parties.
- La responsabilité du transporteur.

La superposition des contrats :

- Le sous-affrètement.
- Le connaissement de charte-partie.

Le paiement du fret :

- Les garanties de paiement.
- Les frais d'immobilisation des conteneurs.

La gestion des litiges :

- L'importance de la preuve.
- Les délais pour agir / la prescription.
- Les tribunaux compétents.
- La transaction.

Durée : 1 jour.

Lieu et dates :

- Paris : 01/06/21
02/12/21

Expédition maritime : Assurance de la marchandise transportée

PC MT 35
Perfectionnement

Public :

- Gestionnaires Import/Export.
- Cadres et agents de maîtrise des Services juridiques et Transport.
- Auxiliaires de transport.

Objectif :

- Bien appréhender le vocabulaire et les notions essentielles de l'assurance afin d'éviter les confusions et/ou pièges.
- Identifier les spécificités de l'assurance transport maritime.
- Appliquer les mesures nécessaires en cas de sinistre.

Validation :

- Certificat de réalisation.

Programme :

Pourquoi l'assurance ?

- L'assurance est "née" du transport maritime.
- Histoire : du "prêt à la grosse aventure" aux premiers contrats d'assurance maritime.

Qu'est-ce que la "gestion des risques" au sein d'une entreprise ?

- Notions de "Risk Management".
- Risques "auto gérés" et risques "transférés" (sur le marché de l'assurance)

Le marché de l'assurance :

- Les acteurs (compagnies, courtiers, agents, auditeurs...).
- Les produits (partie 1) : bien distinguer Assurance "dommages" & Assurance "de personnes".

- Les produits (partie 2) : dans le cadre de l'assurance "dommages", bien distinguer Assurance des "biens" & Assurance des "responsabilités".

La place de l'assurance "transport" dans l'industrie des assurances :

- Les différentes catégories et "sous-catégories" de l'assurance "Transport" : Assurance des "Facultés", Assurance des "Corps" & Assurance des "Responsabilités".

L'assurance de la marchandise transportée par voie maritime :

- Les raisons d'assurer les marchandises
 - Rappels sur les réglementations applicables au contrat de transport maritime.
 - Exemples de calcul d'indemnisation.
 - Incoterms® et Assurance Transport.
- La nature des risques en transport maritime
 - Contraintes Transport et emballages maritimes.
 - Les risques ordinaires (avarie commune, avaries particulières).
 - Les avaries frais et dépenses ; Les risques particuliers.
- Les garanties d'assurance
 - L'étendue de la garantie.
 - La garantie "FAP sauf...", "Tous risques" et la garantie des risques de guerre et risques assimilés.
 - Les "Institute Cargo Clauses".
- Les polices d'assurance
 - Les différents types de police.
 - Les documents d'assurance.
- Assurer les marchandises
 - Contrat de transport et déclaration de valeur.
 - L'assurance *ad valorem*.
 - La prime d'assurance et son calcul.
 - Calcul de prime sur les valeurs CIF et CIP majorées.
- Les dispositions à prendre en cas de sinistre
 - Le droit d'action
 - La constatation des dommages (charge de la preuve, réserves, expertise).
 - Conservation du recours et délai de prescription.
 - La constitution du dossier d'indemnisation.
 - Le règlement de l'indemnité.

Durée : 2 jours.

Lieu et dates :

- Paris : 03 au 04/06/21
29 au 30/11/21



Les Plus :

- Formations animées par des professionnels en activité, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs.
- Une pédagogie fondée sur la pratique des métiers, illustrée par des cas concrets.



Utilisation et rédaction du connaissement : les pièges à éviter

PC MT 41
Perfectionnement

Public :

- Cadres et agents de maîtrise des Services juridiques, Transport & Exploitation.

Objectif :

- Maîtriser les particularités du contrat de transport maritime et ses différentes clauses.
- Identifier et prévenir les risques liés à la rédaction du connaissement.

Validation :

- Certificat de réalisation.

Programme :

INTRODUCTION (RAPPELS) :

Définition du connaissement

Ses fonctions :

- Un reçu de la marchandise : descriptif de la marchandise (nature / quantité), limitation de responsabilité.
- Un contrat : mentions des clauses du contrat au recto/verso ; les clauses exorbitantes du droit commun ; les parties au contrat ; l'acceptation des clauses.
- Le support des ventes internationales - "titre représentatif de la marchandise" : possession du titre et possession de la marchandise ; saisie et droit de rétention.

LES PIÈGES DU CONNAISSEMENT EN FONCTION DU TYPE DE CONNAISSEMENT UTILISÉ

Le connaissement de charte-partie

- Rappel de la définition d'un connaissement de charte-partie
- Le piège : l'incorporation de la charte-partie au connaissement
 - Les formes d'incorporation.
 - L'opposabilité des clauses de la charte-partie.
 - Conséquences : application d'un régime dérogatoire de responsabilité / En cas d'affrètement au voyage, exonération de responsabilité du transporteur : le cas de la GENCON et du CONGENBILL.

Le connaissement de NVOCC

- Rappel de la définition d'un connaissement de NVOCC
- Le piège : la coexistence de deux documents de transport
 - Connaissement maritime et connaissement NVOCC.
 - Problème de livraison/rétention.
 - Action délictuelle contre le transporteur réel.

Le connaissement maritime « classique »

- Une sécurité apparente
- Le piège : utilisation inadaptée en raison de la négociabilité même du titre
 - Livraison exclusive au porteur légitime du connaissement : retard de transmission, problématique de la livraison sans connaissement, le connaissement dématérialisé.
 - Existence de documents non négociables plus appropriés : LTM, waybill.

LES PIÈGES LIÉS AUX MENTIONS DU CONNAISSEMENT

La description de la marchandise : la mention "clean on board"

- Signification et définition (article 27 des RUU 600) ; Principe d'utilisation.
- La pratique : valeur et portée de l'émission de lettre de garantie en contrepartie d'un connaissement "clean".

La date du connaissement

- Principe d'utilisation (Convention de Bruxelles ; RUU 600).
- La question de l'antidate.

Le Transbordement interdit

LES PIÈGES LIÉS AUX CLAUSES DU CONNAISSEMENT

Le paiement du fret et des surestaries : qui en est redevable ?

- Paiement du fret : principe réglementaire.
- Paiement des surestaries : la définition contractuelle du "Marchand" (Accessoires du contrat de transport / Prescription du paiement des surestaries).

Clauses relatives à la responsabilité du transporteur

- Bref rappel du régime de responsabilité du transporteur.
- Les pièges :
 - L'aménagement de l'étendue de la responsabilité du transporteur : Clause sous-palan / La non-indemnisation du retard.
 - L'aménagement de la prescription : clause abrégative et connaissement NVOCC.

Durée : 1 jour.

Lieu et dates :

- Paris : 10/06/21
07/12/21



Les Plus :

- Formations animées par des professionnels en activité, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs.
- Une pédagogie fondée sur la pratique des métiers, illustrée par des cas concrets.



Juridique & Assurances

L'affrètement au voyage : éclairage juridique

PC MT 40
Perfectionnement

Public :

- Affréteurs.
- Cadres et agents de maîtrise des Services juridiques, ADV et Transport.
- Transitaires, commissionnaires de transport.
- Agents maritimes.

Objectif :

- Savoir identifier les pièges de l'affrètement au voyage.
- Acquérir les bases des techniques de traitement des risques identifiés.

Validation :

- Certificat de réalisation.

Programme :

Introduction : Définition de l'affrètement au voyage dans son contexte commercial et logistique

Différenciation par rapport aux autres formes d'affrètement (à temps, coque nue, d'espace, au connaissance) et à la note de réservation de fret ("booking note").

L'affrètement au voyage : aspects juridiques

- Négociation et conclusion d'un contrat d'affrètement au voyage.
- Principaux termes.
- Risques et responsabilités : principes généraux.

→ **Clauses et règles particulières :**

- Annulation (cancelling)
- Voyage d'approche
- Avis de mise à disposition (Notice of Readiness)
- Jours de planches (laytime/laydays), surestaries et dispatch
- Chargement
- Exécution du voyage
- Déchargement et livraison

→ **Marchandises dangereuses.**

→ **Port et quai sûrs.**

Ateliers d'application

Cas pratiques, exercices sur les acronymes utilisés, exercices de modification de clauses standards de modèles types de contrat d'affrètement au voyage, ...

Durée : 1 jour.

Lieu et dates :

- Paris : 08/06/21
09/12/21

PROPOSÉ UNIQUEMENT EN INTRA

Gérer un litige en transport maritime

PC MT 27
Perfectionnement

Public :

- Risk Managers - Cadres et agents de maîtrise des Services juridiques et Transport - Agents d'exploitation - Personnel d'encadrement.

Objectif :

- Connaître les moyens d'action et évaluer l'effet utile avant d'engager une procédure.
- Prendre les mesures conservatoires et constituer un bon dossier technique.

Validation :

- Certificat de réalisation.

Programme :

Etre en mesure d'agir

- S'informer (Les éléments de fait, les éléments de droit ; quelques exemples).
- Agir à temps (Transport maritime, affrètement, commission de transport, assurance).

- L'importance des réserves (Réserves du transporteur, réserves du destinataire)
- Préserver les preuves (Prouver quoi et à qui ? Comment prouver ?)
- Agir utilement (Les garanties : les mesures conservatoires / Action directe contre l'assureur de responsabilité / Les limitations, l'avarie commune)

Où et comment agir ?

- Définir la compétence.
- Les clauses de juridiction.
- Les différentes procédures.
- Quelques pièges de procédure.
- La transaction.

Durée : 1 jour.

N.B. : Ce programme est donné à titre indicatif. En fonction de vos attentes et/ou problématiques, il peut être adapté (contenu, durée...) afin de répondre au mieux à vos besoins.



Les Plus :

- Formations animées par des professionnels en activité, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs.
- Une pédagogie fondée sur la pratique des métiers, illustrée par des cas concrets.



IMDG - Expédition de matières dangereuses à l'international

Règlementaire Code IMDG – Amdt. 40-20

Transport maritime international de matières dangereuses

PC RE 06
Perfectionnement

Public :

- Personnel en charge de l'expédition et de la réception de marchandises dangereuses par voie maritime.
- Personnel assurant l'organisation des transports et du chargement et déchargement des engins de transport.

Objectif :

- Appliquer la réglementation pour le transport de matières dangereuses par voie maritime.
- Appliquer les prescriptions de rédaction d'une déclaration maritime.
- Appréhender les spécificités des ports nationaux et locaux.

Validation :

- Attestation de formation conforme au chapitre 1.3 du Code IMDG en vigueur.

Programme :

- Contexte réglementaire.
- Sensibilisation aux risques des produits dangereux.
- Classification et identification des matières dangereuses.
- Structure de l'IMDG.
- Exemptions totales & Dispositions spéciales.
- Colis en quantités exceptées et limitées.
- Emballages (ne bénéficiant pas d'exemption).
- Chargement d'un engin de transport.
- Choix des citernes mobiles et conteneurs pour vrac.
- Documents de bord.
- Signalisation / placardage des engins de transport.
- Chargement des navires.
- Formations 1.3.
- Sécurité.
- Obligations des différents intervenants.

Durée : 2 jours (14 h).

Lieux et dates :

- Paris : 04 au 05/02/21
30 au 31/03/21
15 au 16/06/21
21 au 22/09/21
14 au 15/12/21
- Artigues-près-Bordeaux : 24 au 25/02/21
02 au 03/06/21
27 au 28/10/21
- Bischheim (Strasbourg) : 18 au 19/10/21
- Calais : 22 au 23/11/21
- Grande-Synthe (Dunkerque) : 07 au 08/06/21
- Jarville-la-Malgrange (Nancy) : 15 au 16/02/21
08 au 09/03/21
- Jonage (Lyon) : 24 au 25/02/21
09 au 10/06/21
15 au 16/09/21
15 au 16/11/21
- Le Broc (Nice) : 03 au 04/02/21
07 au 08/06/21
02 au 03/11/21
- Longvic (Dijon) : 21 au 22/06/21
- Marseille : 15 au 16/02/21
17 au 18/05/21
27 au 28/09/21
17 au 18/11/21
- Montvilliers (Le Havre) : 18 au 19/10/21
- Reims : 14 au 15/06/21
- St-Étienne-du-Rouvray (Rouen) : 08 au 09/02/21
- Ste-Luce-sur-Loire (Nantes) : 08 au 09/02/21
03 au 04/05/21
03 au 04/11/21
- Toulouse : 22 au 23/02/21
12 au 13/04/21
15 au 16/11/21

Règlementaire Code IMDG – Amdt. 40-20

Recyclage : Transport maritime international de matières dangereuses

PC RE 58
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Personnel en charge de l'expédition et de la réception de marchandises dangereuses par voie maritime.
- Personnel assurant l'organisation des transports et du chargement et déchargement des engins de transport.
- Avoir suivi un stage initial (type PC RE 06) concernant le transport de marchandises dangereuses par voie maritime.

Objectif :

- Appliquer la réglementation pour le transport de matières dangereuses par voie maritime.
- Appliquer les prescriptions de rédaction d'une déclaration maritime.
- Appréhender les spécificités des ports nationaux et locaux.
- Identifier les nouveautés réglementaires du transport international de marchandises dangereuses par voie maritime.

Validation :

- Attestation de formation conforme au chapitre 1.3 du Code IMDG en vigueur.

Programme :

- Contexte réglementaire (rappel).
- Classification des marchandises dangereuses (nouveautés)
- Rappels et nouveautés :
 - Exemptions.
 - Emballages.
 - Déclaration multimodale de transport et autres documents obligatoires.
 - Chargement d'un engin de transport.
- Règles de chargement d'un navire (rappel).

Durée : 1 jour (7 h).

Lieux et dates :

- Paris : 08/02/21
29/03/21
14/06/21
20/09/21
08/11/21
13/12/21
- Artigues-près-Bordeaux : 26/02/21
04/06/21
29/10/21
- Bischheim (Strasbourg) : 20/10/21
- Calais : 24/11/21
- Grande-Synthe (Dunkerque) : 09/06/21
- Jarville-la-Malgrange (Nancy) : 11/03/21
- Jonage (Lyon) : 26/02/21
11/06/21
17/09/21
18/11/21
- Longvic (Dijon) : 24/06/21
- Marseille : 19/04/21
25/10/21
- Montvilliers (Le Havre) : 20/10/21
- Reims : 17/06/21
- St-Étienne-du-Rouvray (Rouen) : 10/02/21
- Ste-Luce-sur-Loire (Nantes) : 10/02/21
05/05/21
05/11/21
- Toulouse : 15/04/21
01/07/21
18/11/21



Les Plus :

- Formations animées par nos experts "Matières dangereuses".
- Veille réglementaire permanente.
- De nombreux cas pratiques pour appréhender au mieux la manipulation du code IMDG.



IMDG - Expédition de matières dangereuses à l'international

Transport maritime international de matières dangereuses - Experts

NOUVEAU
PC RE 72
Perfectionnement

Public :

- Personnel en charge de la classification des matières dangereuses.
- Personnel en charge de l'emballage des matières dangereuses.
- Personnel en charge de l'expédition et de la réception de marchandises dangereuses par voie maritime.
- Personnel assurant l'organisation des transports et du chargement et déchargement des engins de transport.
- Personnel en charge du chargement des navires.
- Personnel de compagnies maritimes.

Objectif :

- Appliquer la réglementation pour le transport de matières dangereuses par voie maritime.
- Appliquer les prescriptions de rédaction d'une déclaration maritime.
- Maîtriser l'utilisation du règlement IMDG
- Appréhender les spécificités des ports nationaux et locaux.

Validation :

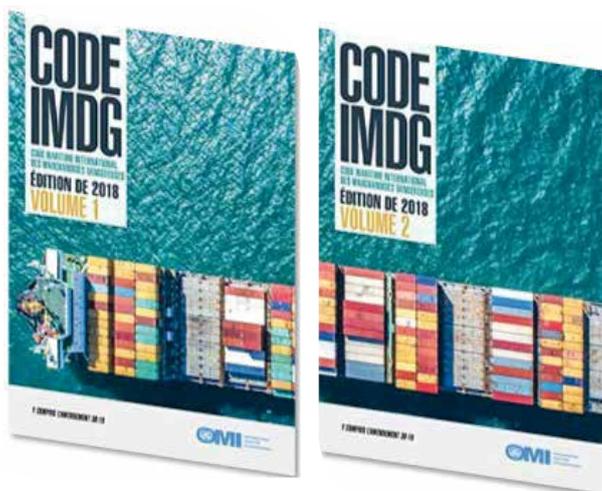
- Attestation de formation conforme au Chapitre 1.3 de l'IMDG en vigueur.

Durée : 3 jours (21h).

Lieu et date :

- Montivilliers (Le Havre) 04 au 06/05/2021

Contact : Déborah BARRO - Tél : 02 35 25 08 09



Les Plus :

- Formations animées par nos experts "Matières dangereuses".
- Veille réglementaire permanente.
- De nombreux cas pratiques pour appréhender au mieux la manipulation du code IMDG.



DOUANE - COMMERCE INTERNATIONAL

FIATA Refresh



Perfectionnement

En partenariat avec TLF Overseas, création de deux nouvelles formations destinées aux métiers de l'international répondant aux standards FIATA et labellisées par elle dans le cadre de leurs instituts ABVT (Advisory Body Vocational Training) et la fondation FLA (Fiata Logistics Academy).

Objectif :

- Suivi des évolutions règlementaires relatives à la Supply Chain internationale.
- Dématérialisation documentaire, sûreté, simplification et harmonisation des formalités douanières.

Validation :

- Attestation de fin de formation.

Programme :

- Contrat de commission → Incoterms → Documentation modes route/air/mer
- Règles de sûreté → Règlementation des transports → Tarification.

Durée :

- formation management : 1 jour.
- formation opérationnelle : 2 jours.



Francis Tournebize,

Consultant, chef d'entreprise commissionnaire en douane

Paroles de Pros

Dans un environnement économique où la croissance et l'emploi sont largement tributaires d'échanges commerciaux effectués entre les nations, **la compréhension des rouages du commerce international et de l'évolution des mécanismes douaniers est essentielle...**

C'est dans cet esprit que Francis, chef d'entreprise commissionnaire en douane, transmet son savoir-faire aux jeunes **BAC +2 de l'ISTELI** (Institut Supérieur du Transport et de la Logistique Internationale), école d'AFTRAL.

Ce qui donne à leur **formation une dimension très pratique et opérationnelle.**

Au cours de ses interventions dans les entreprises, il aime également aborder les vraies questions : connaître l'histoire de la douane (qui date de plus de 200 ans !), permet de s'interroger : "que devient-on dans un environnement dématérialisé", **suis-je en conformité avec les évolutions règlementaires ?...**

Autant de questions auxquelles il apporte des solutions-formations adaptées !



Les Plus :

- Stages animés par des intervenants possédant la pratique professionnelle des déclarations en douane.



DOUANE - COMMERCE INTERNATIONAL

Les dédouanements

PM TM 15
Perfectionnement

Public :

- Toute personne souhaitant acquérir une connaissance générale sur les procédures et la législation en douane.

Objectif :

- Mieux appréhender les spécificités du dédouanement de marchandises.

Validation :

- Attestation de fin de formation.

Programme :

- Les éléments déclaratifs en douane et la responsabilité des parties.
- L'opération de dédouanement.
- Les régimes douaniers.
- Les risques douaniers et connaître les contrôles douaniers.

Durée : 2 jours.



* Accessible par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience).
(1) Également accessible en contrat ou période de professionnalisation.



DOUANE - COMMERCE INTERNATIONAL

Institut Supérieur
du Transport Et de la
Logistique Internationale

ISTELI



Code Certif Info : 83639

V.A.E.* (1)

IP TM 09
Qualifiante

Déclarant Douane et Conseil (DDC)

Public :

- Titulaires d'un titre ou diplôme transport logistique ou douane de niveau III et notamment TSTL TAM, BTS Transport ou Commerce international, DUT Gestion Logistique et Transport.
- Titulaires d'un diplôme ou titre de niveau IV (Baccalauréat) et bénéficiant d'une expérience professionnelle en rapport avec l'emploi visé par la formation.

Objectif :

- Examiner les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale.
- Optimiser et sécuriser les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale.
- Administrer les dossiers douane à l'importation et à l'exportation, dans le respect des réglementations en vigueur.

Validation :

- Certification "Déclarant en Douane et Conseil" (DDC) enregistrée pour 5 ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Code 20445 – Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 2 décembre 2014.
 - Attestation de fin de formation remise au participant.
 - Attestation de présence.

Programme :

Examiner les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale

- Méthodologie de réalisation d'un diagnostic → Organisation et animation de présentation d'un rapport d'audit → Techniques de communication / argumentation → Anglais technique → MS de réalisation de diagnostics.

Optimiser et sécuriser les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale

- Les procédures simplifiées de dédouanement → Les régimes fiscaux suspensifs
- Les régimes douaniers économiques (Admission Temporaire et Exportation Temporaire et régime des retours ; entrepôt sous douane ; perfectionnement actif et perfectionnement passif → Techniques de communication / argumentation → MS traitant des régimes douaniers économiques → MS traitant des procédures simplifiées de dédouanement.

Administrer les dossiers douane à l'importation et à l'exportation, dans le respect des réglementations en vigueur

- La douane et l'environnement international → La conduite en douane : le territoire douanier/fiscal, les préalables au dédouanement → Les régimes de transit et le système NSTI → L'espèce tarifaire et règles d'interprétation
- L'origine préférentielle et non préférentielle → La valeur en douane
- Les modes de dédouanement → Les règles de contrôle du Commerce extérieur
- Les échanges intracommunautaires → La fiscalité liée aux opérations en douane (mécanisme de la TVA) → Les risques et contentieux douanier → Anglais technique → Techniques de communication / argumentation.
- MS traitant de la méthodologie de traitement du dossier douane et réalisation des formalités déclaratives.

Révisions et examen final EECF.

Synthèse.

Durée : 420 h en centre (alternance sur 10 mois de formation).

Technicien(ne) Supérieur(e) du Transport Aérien et Maritime de Marchandises (TSTAMM)

Institut Supérieur
du Transport Et de la
Logistique Internationale

ISTELI



Code Certif Info : 84241

V.A.E.* (1)

Qualifiante

Public & pré-requis :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV ou d'un titre ou d'une certification équivalente dans le domaine de l'activité du transport aérien et maritime de marchandises.

Objectif :

- Construire, y compris en anglais, l'offre commerciale d'une prestation de transport "overseas" → Organiser et suivre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import en utilisant l'anglais → Assurer le service client, y compris en anglais, dans le cadre des opérations de transport "overseas".

Validation :

- **Titre professionnel** du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social : Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises (Arrêté du 16/02/2015). Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury. Code titre RNCP : 1902.
- Attestation de fin de formation → Attestation de présence.

Programme :

Les fondamentaux du transport.

Construire, y compris en anglais, l'offre commerciale d'une prestation de transport "overseas" :

- Analyse de la demande client → Construction et formulation de la réponse à la demande client → Règles de base d'un contrat commercial de transport (tous modes)
- Etablissement de la cotation tarifaire → Disciplines transversales : gestion, langues, relations professionnelles, douane, développement durable.

Organiser et suivre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import en utilisant l'anglais :

- Organisation des opérations de transit maritime (conventionnel, groupage, conteneurisation...) → Organisation des opérations de transit aérien (messagerie – groupage...) et simulation → Coordination et suivi des différentes phases d'une opération de transit aérien ou maritime → Facturation et marge commerciale → Préparation aux examens IATA/FIATA (International Air Transport Association / International Federation of Freight Forwarders) : Introductory, Dangerous goods advanced → Sécurité du fret → Disciplines transversales : douane, langues, relations professionnelles.

Assurer le service client, y compris en anglais, dans le cadre des opérations de transport "overseas" :

- Les facteurs de risque et la qualité de service → La gestion d'un litige

Module de synthèse. Evaluation finale.

Durée :

- IP EO 27 (temps plein) : 1085 heures en centre + 280 heures en entreprise.
- IP EO 28 (alternance) : 854 heures en centre (alternance sur 10 mois).



DOUANE - COMMERCE INTERNATIONAL

Manager Transport Logistique et Commerce International (MTLCI)



Code Certif Info : 54781

V.A.E.* (1)

IP TM 07
Qualifiante

Public & pré-requis :

- Toute personne titulaire d'un titre ou diplôme de niveau II (bac+3).

Objectif :

- Définir et conduire une stratégie de l'ensemble des opérations de transport, de stockage, de distribution et de dédouanement des marchandises.
- Respecter des objectifs de compétitivité de l'entreprise sur les marchés extérieurs et responsabilité commerciale, opérationnelle et financière de ses choix.
- Maîtriser tous les aspects de la chaîne logistique internationale : opérationnel, humain, sécuritaire et financier.

Validation :

- Certification "Manager Transport Logistique et Commerce International" (MTLCI) (Niveau I/ RNCP 22927).
- Code CPF : 247480
- Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury.
- Attestations de capacité Transport Public routier de marchandises et Commission de Transport par équivalence
- TOIEC ou Best Test (Diplôme d'anglais de la Chambre de Commerce Franco-Britannique).

Programme :

Cycle préparatoire (Année 1)

- Optimisation de la Supply Chain (SC) :
 - Gestion de la SC sous l'angle des transports nationaux et internationaux de marchandises et de la logistique internationale.
- Prospection, négociation, et sécurisation de l'offre commerciale en France et à l'international :
 - Etude et approche des marchés étrangers à travers les contraintes et risques.
 - Formalisation de l'offre commerciale et réalisation du contrat.
 - Gestion des ressources humaines et financières.
 - Gestion financière appliquée au transport.
 - Risk Management.

(Année 2)

- Critères de performance et les facteurs de risque des opérations de commerce international :
- Identification des critères de compétitivité d'un produit destiné à un marché étranger.
- Définition et prévention des facteurs de risque des produits à l'exportation.
 - Négociation des engagements contractuels liés aux opérations de commerce international.
- Négociation et répondre à un Appel d'offres logistique complexe :
 - Compréhension et réponse à un cahier des charges logistique complexe.
 - Mise en place d'une gestion optimisée des flux financiers, des flux d'informations et des flux de marchandises.
- Élaboration d'une stratégie supply chain internationale :
 - Organisation du sourcing et optimisation des réseaux de distribution.
 - Mise en place d'une politique d'achat en cohérence avec les objectifs financiers de l'entreprise.
 - Analyse de la performance des principaux réseaux de prestataires dans le monde.
 - Choix d'une stratégie Supply Chain 3 ou 4 PL.

Durée :

1200 heures en centre (Année 1: 600 h, et Année 2 : 600 h)
+ période de stage en entreprise de 7 mois minimum par an.

ROUTIER & INTERNATIONAL

Transport multimodal de matières dangereuses

PC RE 07
Perfectionnement

Public :

- Personnels devant préparer des expéditions de marchandises dangereuses par différents modes de transport (route, air et mer).

Objectif :

- Appliquer les prescriptions réglementaires relatives aux différentes réglementations applicables pour le transport de marchandises dangereuses.
- Identifier les particularités des différents règlements.
- Rédiger les déclarations multimodales.

Validation :

- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR et de l'IMDG en vigueur.
- Cette formation ne qualifie pas les catégories 1, 2, 3, 6 du tableau 1.5A des DGR (IATA).

Durée : 2 jours.

Manutention des colis de matières dangereuses en transport multimodal

PA RE 07
Perfectionnement

Public :

- Personnel chargé de la manutention et de l'expédition des colis par voies routière et maritime.

Objectif :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses.
- Identifier un colis de matières dangereuses selon les modes de transport routier, maritime.
- Identifier et appliquer les règles de manutention des colis de matières dangereuses.
- Mettre en œuvre les mesures d'urgence à prendre en cas d'accident.

Validation :

- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR et de l'IMDG en vigueur.

Durée : 2 jours.

* Accessible par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience).

(1) Également accessible en contrat ou période de professionnalisation.



ROUTIER & INTERNATIONAL

Expédition piles et batteries au lithium : route / mer

PC RE 67
Perfectionnement

Public :

- Personnel devant expédier des piles ou batteries au lithium par les voies routière et maritime.

Objectif :

- Identifier les risques présentés par les piles et batteries au lithium
- Définir le cadre réglementaire d'expédition des piles et batteries au lithium par la voie routière et la voie maritime

Validation :

- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR et de l'IMDG en vigueur.

Durée : 1 jour



Expédition de matières dangereuses par mer et par route - IMDG / ADR

PC RE 68
Perfectionnement

Public :

- Personnel en charge de l'expédition et de la réception de marchandises dangereuses par voies routière et maritime.
- Personnel assurant l'organisation des transports et du chargement et déchargement des engins de transport.

Objectif :

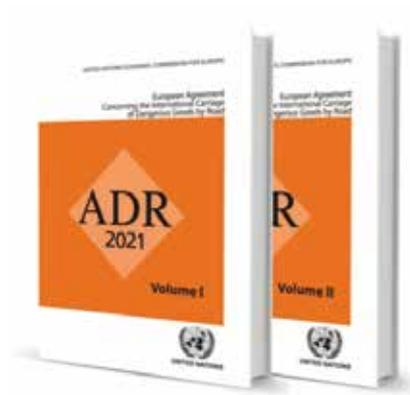
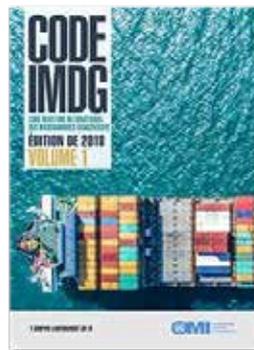
- Identifier les risques associés à chaque matière dangereuse
- Identifier les différents types d'emballage d'une matière dangereuse
- Appliquer les réglementations pour le transport de matières dangereuses par voies routière et maritime lors de l'expédition de marchandises dangereuses.

- Appliquer les prescriptions de rédaction d'une déclaration maritime.
- Appliquer les règles d'empotage des conteneurs
- Appréhender les spécificités des ports nationaux et locaux.

Validation :

- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR et de l'IMDG en vigueur.

Durée : 2 jours



Le monde a besoin de **vous** pour tourner rond



**Sans transport et logistique
les magasins seraient vides,
les réfrigérateurs aussi.**

AFTRAL propose plus de 40 formations en alternance du CAP au Bac+6,
à travers ses 120 centres de formation et son réseau d'écoles ISTEI.

Des formations pour aller loin

aftral.com



0 809 908 908

Service gratuit
+ prix appel

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique

AFTRAL

AU CŒUR DES RÉGIONS

Coordination nationale

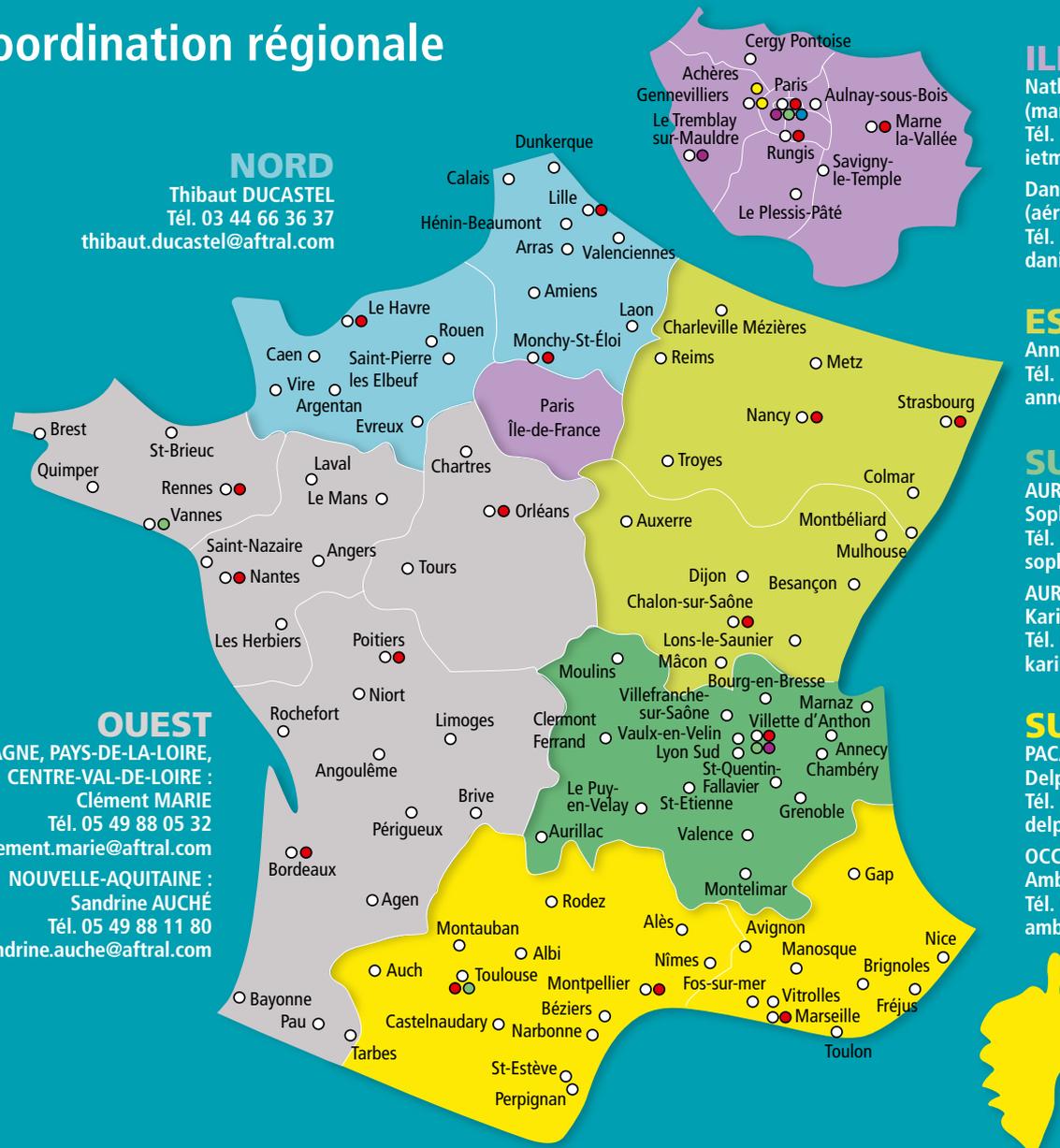
● **DRETL** Département Risques et Environnement, Transport et Logistique
Tél. 01 49 78 21 12

● **IETM** Institut d'Economie du Transport Maritime - Nathalie CORNETTE
Tél. 01 42 12 51 11
ietm@aftral.com

Coordination régionale

NORD
Thibaut DUCASTEL
Tél. 03 44 66 36 37
thibaut.ducastel@aftral.com

QUEST
BRETAGNE, PAYS-DE-LA-LOIRE,
CENTRE-VAL-DE-LOIRE :
Clément MARIE
Tél. 05 49 88 05 32
clement.marie@aftral.com
NOUVELLE-AQUITAINE :
Sandrine AUCHÉ
Tél. 05 49 88 11 80
sandrine.auche@aftral.com



ILE-DE-FRANCE

Nathalie CORNETTE
(maritime)
Tél. 01 42 12 51 11
ietm@aftral.com

Danièle DESHARBES
(aérien)
Tél. 01 64 11 59 64
daniele.desharbes@aftral.com

EST

Anne DAVY
Tél. 03 83 15 83 61
anne.davy@aftral.com

SUD-EST

AURA Ouest :
Sophie GUERRA
Tél. 04 72 02 58 67
sophie.guerra@aftral.com

AURA Est :
Karine CHARTON
Tél. 04 72 02 58 64
karine.charton@aftral.com

SUD

PACA :
Delphine SERGIO
Tél. 04 91 46 65 24
delphine.sergio@aftral.com

OCCITANIE :
Ambre HERNANDEZ
Tél. 04 66 84 50 05
ambre.hernandez@aftral.com

● Centre de formation ● École EPT ● École ISTEI ● ENSTV ● IML ● EFR

Des formations pour aller loin

aftral.com | | 0 809 908 908 Service gratuit + prix appel

AFTRAL
Apprendre et se former en transport et logistique